

COMMENT ÇA MARCHE ?

Exemple n°1

LOGEMENT SITUÉ DANS UNE OPÉRATION DE «LES» DIFFUS.

Ménage : 1 personne seule avec 2 personnes à charge
Ressources annuelles max : 21 695 € (revenus imposables de l'année 2013 pour une demande en 2015)
Prix de revient : 60 000 €

27 600 €
Subvention de l'Etat

Soit 46 % du montant des travaux

OÙ VOUS RENSEIGNER ?

A la DEAL de Guyane :
Service Aménagement, Urbanisme, Construction
et Logement
Unité habitat
Rue du port
97306 Cayenne
appelez le :
0594 39 80 74 ou 0594 39 80 76

VOUS ÊTES FUTUR ACCEDANT



**FAITES CONSTRUIRE
VOTRE LOGEMENT**

ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ

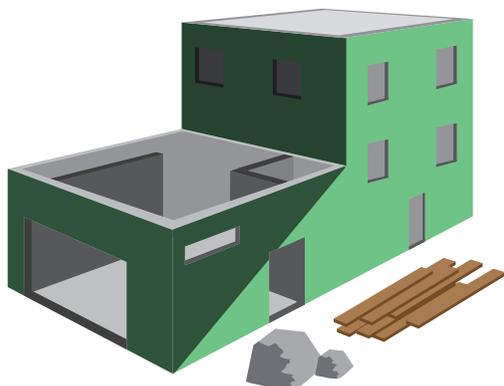
Cette subvention permet de financer la construction de logements à faible coût, dont les aménagements intérieurs et les finitions peuvent être éventuellement réalisés ultérieurement par l'accédant.

On distingue :

- le L.E.S en secteur diffus (L.E.S/D) : la construction est engagée par une personne physique, propriétaire du terrain sur lequel le logement sera édifié. La demande doit être déposée auprès d'un opérateur agréé (PACT, SIMKO...), maître d'ouvrage délégué.
- le L.E.S en secteur groupé (L.E.S/G) : la construction est engagée par un maître d'ouvrage agréé, dans le cadre d'un projet d'ensemble, en vue de sa cession ultérieure (contrat de vente).

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Les accédants ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux années précédant la décision de subvention ou être propriétaire d'une autre résidence.
- Vous vous engagez à occuper le logement pendant 15 ans.
- La subvention de l'Etat est déterminée en fonction de la composition de la famille et du prix de revient du logement ou de la construction.
- Vos travaux ne sont pas encore commencés et ils devront être réalisés par des professionnels du bâtiment.



Vous souhaitez devenir propriétaire d'un logement pour en faire votre résidence principale. Vous pouvez demander à bénéficier de l'aide de l'Etat, sous forme d'une subvention au logement évolutif social (LES).

→ Vos revenus ne dépassent pas ces niveaux de ressources annuelles :

En 2014

Composition familiale	Plafonds des ressources
1 personne	13 509 €
2 personnes	18 029 €
3 personnes	21 695 €
4 personnes	26 190 €
5 personnes	30 809 €
6 personnes	34 722 €

QUEL EST LE MONTANT DES AIDES... ?

La subvention est fixée à 50 % du coût total de l'opération, dans la limite des plafonds ci-dessous :

En 2014

Catégorie de ménage	L.E.S Diffus	L.E.S Groupé
1	18 106 €	24 465 €
2	20 389 €	29 855 €
3	24 879 €	36 746 €
4	28 301 €	40 803 €
5	28 301 €	40 803 €
6	30 581 €	43 456 €

EN PLUS...

Vous pouvez également demander (sous certaines conditions) des aides supplémentaires à la Caisse d'Allocations Familiales, au Conseil Général, etc.